



# Nomenclature

## Guide de rédaction pour les toponymes du Jura bernois

Version révisée du 19 janvier 2018

Office de l'information géographique du canton de  
Berne /  
Commission cantonale de nomenclature

# Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1.	OBJECTIFS .....	3
1.2.	CONTEXTE LINGUISTIQUE ET HISTORIQUE .....	3
1.3.	DÉFINITIONS .....	4
1.1.1	<i>Toponymes officiels</i> .....	4
1.1.2	<i>Toponymes non officiels</i> .....	5
1.1.3	<i>Toponymes simples et toponymes composés</i> .....	5
1.1.4	<i>Petit lexique de terminologie onomastique</i> .....	5
<b>2</b>	<b>PRINCIPES ORTHOGRAPHIQUES .....</b>	<b>7</b>
2.1	FORMES FRANÇAISES ET DIALECTALES .....	7
2.2	FORMES D'ORIGINE ALLEMANDE OU ALÉMANIQUE .....	7
<b>3</b>	<b>RÈGLES D'ÉCRITURE .....</b>	<b>9</b>
3.1	EMPLOI DES MAJUSCULES .....	9
3.2	CHIFFRES .....	9
3.3	SIGNES DIACRITIQUES .....	9
3.4	AUTRES CARACTÈRES SPÉCIAUX : LETTRES SOUDÉES (Œ, Æ) .....	9
3.5	SIGLES .....	10
3.6	EMPLOI DU TRAIT D'UNION .....	10
<b>4</b>	<b>GRAMMAIRE DU NOM DE LIEU .....</b>	<b>11</b>
4.1	L'EMPLOI DE L'ARTICLE .....	11
4.2	PLURIEL DES NOMS PROPRES .....	11
<b>5</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE (OUVRAGES CONSULTÉS) .....</b>	<b>12</b>

# 1 Introduction

## 1.1 Objectifs

La toponymie (du grec *topos*, lieu, et *onoma*, nom) est la science linguistique qui étudie la formation et l'évolution des noms de lieux (toponymes). Le même terme désigne aussi l'ensemble des noms de lieux d'un pays ou d'une région, d'une carte ou d'une nomenclature.

En l'absence de consignes communes pour la notation des toponymes en Suisse romande, ce document propose des règles pour une graphie raisonnée des toponymes du Jura bernois. Visant la cohérence de la notation des toponymes dans l'espace francophone européen, il s'inspire largement de la *Charte de toponymie* publiée par l'IGN (*Institut géographique national français*, [www.ign.fr](http://www.ign.fr)) en 2003 et cherche à garantir une typographie soignée.

Les règles de base présentées ici doivent servir à faciliter le travail de terrain des géomètres en harmonisant des pratiques disparates en usage jusqu'ici pour la notation des toponymes dans le Jura bernois. Les règles d'écriture énoncées sous 3. ci-dessous, en particulier celles qui concernent l'emploi des majuscules (3.1.), des accents orthographiques (3.3.) et des traits d'union (3.6.) devraient également servir à homogénéiser la notation des noms géographiques déjà relevés dans les bases de données concernées qui contiennent de nombreuses inconséquences. Ces corrections pourront se faire sans nécessiter de nouveaux relevés.

## 1.2 Contexte linguistique et historique

1.2.1. Linguistiquement, le Jura bernois se situe à la limite entre les parlers *francoprovençaux* qui représentent la langue vernaculaire historique de la plus grande partie de la Suisse romande (patois romands, actuellement en train de disparaître), et les parlers *oïliques* (patois jurassiens) faisant partie du groupe *franc-comtois* d'oïl. La limite entre les deux langues est essentiellement constituée par la chaîne du Chasseral.

La Suisse romande dans l'espace linguistique francoprovençal et franc-comtois



D'après G. TUAILLON (1972), «Le francoprovençal. Progrès d'une définition», *Travaux de Linguistique et de littérature X*, 1, 337; complété.

– Les régions situées au sud du Chasseral (La Neuveville, Montagne de Diesse) prolongent l'espace francoprovençal neuchâtelois. Il en va de même de la Ferrière, fondée par des colons d'origine neuchâteloise.

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne

- La partie supérieure du Vallon de St-Imier avec Tramelan avait historiquement un parler assez proche de celui des Montagnes neuchâteloises. Elle constitue une zone de transition entre les parlers de type francoprovençal et franc-comtois (jurassiens).
- La Vallée de Tavannes et les autres régions du Jura bernois se rapprochent davantage du type franc-comtois.

1.2.2. Les parlers traditionnels ayant disparu au profit du français avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le Vallon de St-Imier (cf. GAUCHAT 1903), dans les années 1920 dans la région de Court (cf. SIEGFRIED 1922), dans les années 1930 dans l'arrière-pays de Bienne (Romont, Plagne, cf. KELLER 1937) et dans les années 1950 à la Montagne de Diesse (Prêles)<sup>1</sup>, les toponymes, conservés dans la tradition orale locale, constituent la dernière documentation disponible pour ces langues disparues. Il convient donc de documenter cet héritage culturel pour la postérité avec le plus grand soin, en respectant les particularités linguistiques des deux zones linguistiques concernées.

1.2.3. Au français et aux deux parlers romans historiques présents dans le Jura bernois s'ajoutent les îlots linguistiques des mennonites (ou anabaptistes) germanophones réfugiés dans les terres de l'ancien Évêché de Bâle, chassés de Berne et surtout de l'Emmental (plusieurs vagues de réfugiés dès le XVI<sup>e</sup> siècle). Actuellement en voie d'assimilation, ils laissent leurs traces dans la toponymie jurassienne, même si on observe une tendance à gommer le souvenir de ces formes allemandes. Ce processus est documenté par les éditions successives de la carte nationale où, dans le Montoz par exemple, région d'implantation mennonite traditionnelle, le lieu-dit *Fuelliloch* est remplacé par *La Golatte* et la *Métairie de la Werdtberg* s'appelle désormais *Métairie de Werdt*. Dans la même région subsistent cependant encore *Le Schiltli* ou *La Brotheiteri*.

N.B. Dans ce document, les transcriptions phonétiques indispensables (entre crochets [...]) utilisent l'alphabet phonétique international (API, <https://www.internationalphoneticassociation.org/content/full-ipa-chart>).

## 1.3 Définitions

### 1.3.1 Toponymes officiels

Les noms officiels sont ceux des cantons, des arrondissements administratifs (districts) et des communes politiques. Ces noms sont validés par l'Office fédéral de la statistique qui publie le *Répertoire officiel des communes de Suisse*, régulièrement actualisé<sup>2</sup>. Dans les communes fusionnées, les anciens noms des communes perdent leur statut officiel et s'écrivent désormais comme les toponymes non officiels ; ces modifications concernent en particulier l'emploi du trait d'union (cf. 3.6.).

*Exemples* : Nouvelle commune fusionnée : *Valbirse* (anciennes communes : *Bévilard*, *Malleray*, *Pontenet*). Nouvelle commune fusionnée : *Petit-Val* (anciennes communes : *Châtelat*, *Monible*, *Sornetan*, *Souboz*).

---

<sup>1</sup> La dernière locutrice de Prêles, âgée de 92 ans, a été enregistrée par la Radio suisse romande (aujourd'hui RTS) en 1954 ([xml.memovs.ch/s024-51-041.xml](http://xml.memovs.ch/s024-51-041.xml)).

<sup>2</sup> «En vertu de l'art. 19, al. 3 de l'ordonnance du 21 mai 2008 sur les noms géographiques (ONGéo; RS 510.625), les noms et les numéros de communes indiqués dans le répertoire officiel des communes de Suisse ont force obligatoire pour les autorités. L'Office fédéral de la statistique attribue un numéro à chaque commune et établit, gère et publie le répertoire officiel des communes de Suisse (ONGéo, art. 19, al. 1). Celui-ci dresse la liste des modifications de noms de communes approuvées par la Direction des mensurations cadastrales (swisstopo) et des modifications annoncées par les services cantonaux compétents (suppression de communes, modifications de limites territoriales et modifications concernant des districts ou toute autre entité administrative comparable d'un canton).» (Source : OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, *Répertoire officiel des communes de Suisse. Modifications annoncées 2017*. Version du 15.06.2017, Neuchâtel ; <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/repertoire-officiel-communes-suisse.assetdetail.2245010.html>).

### 1.3.2 Toponymes non officiels

Les toponymes non officiels forment la très grande majorité des noms. Ils comprennent les lieux habités sans statut administratif particulier (hameaux, écarts, habitations isolées), les lieux-dits (microtoponymes : champs, zones boisées ou occupées par des cultures pérennes telles que les vignes), les détails du relief (oronymes) et les cours d'eau (hydronymes). La graphie de ces noms résulte de l'usage, qui peut varier au cours du temps (changements de langue, évolutions linguistiques internes, remotivations, etc.). Ces noms sont cependant officialisés par les relevés de la mensuration cadastrale, vérifiés et validés après consultation des autorités communales par la commission de nomenclature cantonale.

### 1.3.3 Toponymes simples et toponymes composés

**Toponyme simple** : toponyme formé d'un seul mot accompagné ou non d'un article, qu'il s'agisse d'un nom unique dont le sens s'est perdu (*la Suze, Crémines*), ou d'un nom, français ou dialectal, dont l'origine et/ou la signification sont encore transparentes (*La Combe, La Chenau, Le Chable, La Cuisinière*).

**Toponyme composé** : toponyme comportant plusieurs termes, distincts ou agglutinés, et accompagnés ou non d'un article (*La Fin des Écovats Renan, La Pouète Combe Renan, En Vaurenin Sonvilier, La Petite Place Villeret, Les Plans Champs Saint-Imier, Sous Pré Richard Court*).

Dans les toponymes composés, le **terme générique** (le terme déterminé, all. *Grundwort*) est l'élément du toponyme qui identifie de façon générale la nature de l'entité géographique dénommée (*mont, combe, forêt, pré, moulin, etc.*). L'**élément spécifique** (le déterminant, all. *Bestimmungswort*) complète le terme générique et identifie de façon particulière l'entité géographique dénommée; il peut comporter un article ou un autre élément linguistique, ou bien les deux (*du Pélu* dans *Combe du Pélu, La Ferrière*). Les deux parties des toponymes composés s'articulent à l'aide d'articles et de mots de liaison, locutions adverbiales et prépositions.

C'est l'usage local qui décide si un terme générique (*château, usine, etc.*) forme un toponyme à lui seul, ou s'il est accompagné d'un élément spécifique.

*Exemples* : *Château* ou *Château d'Erguël, Ruines du Château d'Erguël* ou *Ruines d'Erguël* (Sonvilier); *Moulin* ou *Moulin de Loveresse*.

Dans les toponymes simples et composés, le terme générique peut se rapporter à un lieu-dit qui a perdu la fonction ou l'objet qui en a motivé l'emploi.

*Exemples* : *Au Couvent* (Sonvilier), *La Tuilerie* (Tramelan), *L'École* (Renan), *Les Cerisiers* (Tavannes, même s'il n'y a plus de cerisiers).

N.B Dans les toponymes composés de l'espace jurassien (comme dans l'Est de la France et en Belgique), les adjectifs épithètes (surtout les adjectifs de couleur), éléments spécifiques qui déterminent le terme générique, sont souvent antéposés, contrairement à l'usage français général où ces déterminants sont le plus souvent postposés.

*Exemples* : *La Rouge Eau* (Saicourt), *Blanc Crêt* (Cortébert), *Noire Combe* (Lamboing, Plateau-de-Diesse), *Les Neufs Clos* (Crémines), *La Froide Combe* (Corgémont).

### 1.3.4 Petit lexique de terminologie onomastique

**anthroponyme** : nom de personne (prénom, nom de famille, surnom). En toponymie, les anthroponymes sont très fréquents (mais souvent difficiles à identifier) dans les noms des villages actuels en *-court, -villier* ou *-an, -in, etc.* (*Saicourt, Reconvilier, Renan, Vauffelin*). Ils apparaissent souvent aussi dans des noms de fermes ou de champs, etc. comme nom d'un (ancien) propriétaire.

*Exemples* : *Chez Daniel* (St-Imier), *Combe à Nicolas* (Courtelary), *Métairie de Tschärner* (Péry-La Heutte), *Les Carolines* (Corgémont).

**exonyme** : nom de lieu utilisé dans une langue qui n'est pas (ou plus) celle de la localité même.

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne

*Exemples* : *Spitzberg* pour *Mont Sujet* est un exonyme allemand pour un objet géographique situé dans une région francophone ; *Douanne* pour *Twann* est un exonyme français pour une commune germanophone. Les noms doubles (*Mont Sujet / Spitzberg*) sont exclus de la nomenclature cadastrale, exception faite des communes officiellement bilingues.

**hydronyme** : nom propre désignant un cours d'eau ou une étendue d'eau (ruisseau, rivière, source, fontaine, lac etc.) :

*Exemples* : *La Birse, La Suze, Source de la Raisette* (Cormoret).

**microtoponyme** : nom de lieu-dit, nom d'un lieu de faible étendue et/ou de moindre importance (maison, champ, pièce de terre, etc.).

**nom commun** (terme synonyme : **appellatif**) : mot servant à désigner des êtres ou des choses non comme individus, mais comme appartenant à une même catégorie. S'oppose à → nom propre.

*Exemples* : *montagne, forêt, fontaine, champ, moulin* sont des noms communs.

N.B. Nous évitons ici l'emploi du terme « appellatif », souvent utilisé dans la recherche onomastique, celui-ci ayant différents sens dans la recherche linguistique.

**nom propre** : mot ou groupe de mots désignant un individu, une localité, une montagne, etc., servant à les distinguer des autres entités de la même espèce (→ anthroponymes, hydronymes, oronymes, toponymes). S'oppose à → nom commun.

*Exemples* : *Saicourt, Chasseral, Jeanguisboden, Crêt du Sapelot, La Querre* sont des noms propres.

**odonyme** : nom propre qui désigne une voie de communication (pédestre, routière ou ferroviaire): chemin, route, rue, voie ferrée.

*Exemples* : *Pont des Anabaptistes* (Corgémont), *Col de Pierre Pertuis*.

**onomastique** : étude des → noms propres.

**oronyme** : nom propre désignant un accident du relief comme une montagne, une colline ou un ravin.

*Exemples* : *Chasseral, Montoz, Combe Grède*.

**toponyme** : nom de lieu.

## 2 Principes orthographiques

### 2.1 Formes françaises et dialectales

2.1.1. Les noms de lieux de toutes les régions de la Suisse romande sont notés avec les moyens de l'orthographe française, au plus près de la prononciation locale. Les prononciations d'origine dialectale dans l'espace jurassien ne posent pas de problèmes particuliers de transcription, moyennant quelques aménagements orthographiques légers permettant de respecter des groupes consonantiques inhabituels ou qui n'ont pas d'équivalent en français (*tch* pour [tʃ], *dj* devant *a*, *o*, *u* et *dg* devant *e*, *i* pour [dʒ], *ts*, etc.). La lettre *-z-* sera interprétée comme [z] sonore. La prononciation [ts] s'écrit toujours avec *-ts-*.

*Exemples* : *Le Tchavvat* (Valbirse), non *\*Le Chauvat* ; *Tchaimps Tchevia* (Petit-Val), *Sur Latchat* (Court), *La Djoratte* (Petit-Val), *La Fidge* (Nods), *Aux Aidges* (La Ferrière).

2.1.2. On évitera les graphies contenant des voyelles ou des consonnes «muettes» qui peuvent donner lieu à des lectures erronées (prononciations «orthographiques») par des personnes ignorant la prononciation locale traditionnelle ou qui suggèrent de fausses pistes quant à la signification étymologique du toponyme.

*Exemple* : *Dô le Got* (Tramelan), *Dô les Terras* (Belprahon), *Dô Saules* (Loveresse). Dans les parlers jurassiens, [do] signifie 'sous' (*dô le nouchie* 'sous le noyer'). Même si la graphie *dos* est également attestée dans la littérature dialectale, on écrira *dô* pour garantir une prononciation avec [o] fermé et pour éviter la confusion avec l'homophone *dos* 'partie d'un relief naturel plus élevée que les parties voisines, dos de la colline'.

2.1.3. Lorsque la prononciation locale permet en principe deux graphies (*Seignette* et *Saignette* se prononcent de la même manière) on privilégie celle qui correspond à la documentation historique et à l'étymologie de la forme, si elle est connue.

*Exemple* : *La Saignette* [la sɛɲɛt] (Renan) non *\*La Seignette*. Formes documentaires : *La Sagnette* (1830), *Sagnette* (Carte Siegfried). Étymologie: forme diminutive de *sagne* 'terrain marécageux'.

2.1.4. On veillera à écrire de la même manière un nom qui se trouve dans deux communes voisines.

*Exemple* : *La Juillarde* (Renan et Sonvilier).

### 2.2 Formes d'origine allemande ou alémanique

2.2.1. Les **exonymes** allemands pour désigner des localités situées dans les communes francophones du Jura bernois sont à éviter. Les noms doubles (en deux langues) ne sont pas admis dans la nomenclature officielle, à l'exception des communes officiellement bilingues.

*Exemple* : *Mont Sujet* (Lamboing, Plateau-de-Diesse), non *\*Spitzberg*, nom du même sommet utilisé dans les communes germanophones du bord du lac de Bienne).

2.2.2. Les noms de lieux d'origine alémanique présents dans l'espace jurassien, désignant souvent des lieux-dits dans les îlots historiques germanophones (implantations mennonites : Mont-Tramelan, Montoz, etc.) et identifiables comme tels, comprenant souvent des noms de famille (anciens propriétaires), sont transcrits selon les habitudes de l'orthographe de l'allemand. Les marques grammaticales (articles, prépositions) et les termes génériques qui identifient la nature de l'entité dénommée (*métairie*, *vacherie*, *bergerie*, etc.) sont en français.

*Exemples* : *Métairie de Graffenried* (Cormoret), *Métairie de Werdt* (Péry-La Heutte), *Métairie de Tscharner* ou *La Tscharner* (Péry-La Heutte), *La Schnegg* (Sonceboz-Sombeval), *Le Schiltli* (Tavannes), *Vacherie Hirschi* (Vauffelin), *Chez Brechbühler* (La Ferrière).

Lorsque l'identification avec une forme allemande ou avec un nom tombé en désuétude n'est plus possible (ou est erronée), on adoptera les principes de l'orthographe française.

*Exemple* : Les micro-toponymes *Saesseli du Haut* et *Saesseli du Bas* (Péry-La Heutte), sur la carte nationale 1:50'000 (qui auraient dû être écrits *Sässeli du Haut* et *du Bas*, avec maintien

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne

du tréma de l'orthographe allemande), sont devenus *Saisselein du Haut et du Bas* dans la carte nationale 1:25'000 et dans la nomenclature de la commune.

2.2.3. Le long de la frontière linguistique, des noms d'origine alémanique sont transcrits dans leur forme dialectale qui est celle de l'usage oral, conformément aux règles de la nomenclature de la partie germanophone du canton de Berne.

*Exemples : Baselstei* (Lamboing), non *\*Baselstein*, *Undere Büreberg* (Romont), non *\*Unterer Büreberg*, *Le Grabe* (Sonceboz-Sombeval), non *\*Le Graben*.

2.2.4. L'espace jurassien est caractérisé par certains mots d'origine latine qui transcrivent traditionnellement le son [ʃ] (-ch- en français) par le trigramme -sch- de l'orthographe allemande. Il s'agit d'un souvenir des habitudes de la chancellerie de la Principauté épiscopale de Bâle sous l'Ancien Régime qui instrumentait en allemand. Ces graphies traditionnelles sont à respecter.

*Exemple : Eschert* (nom de commune), *L'Escherroz* (Pontenet).

## 3 Règles d'écriture

### 3.1 Emploi des majuscules

3.1.1. Tous les substantifs (noms propres et noms communs) et les adjectifs s'écrivent avec une majuscule.

*Exemples : Les Bonnes Fontaines (Péry-La Heutte), Saisselin du Haut (Péry-La Heutte).*

3.1.2. Les articles définis et indéfinis, les articles contractés, les conjonctions, les prépositions et les adverbes s'écrivent avec une majuscule en début de toponyme, et une minuscule à l'intérieur ou à la fin du nom.

*Exemples :*

– articles (*le, la, les, l', un, une*) :

*Majuscule en début de toponyme : La Grande Pesse (Valbirse), L'Échelette (Sonvilier).*

*Minuscules à l'intérieur du toponyme : Combe à la Biche (Saint-Imier).*

– articles contractés (*au, aux, du, des, ès*) :

*Majuscule en début de toponyme : Aux Pruats (La Ferrière).*

*Minuscule à l'intérieur du toponyme : Les Prés du Sac (Valbirse).*

– prépositions, adverbes :

*Majuscule en début de toponyme : Sous les Frasses (Villeret), Rière la Tour (Valbirse), Sur la Motte (Péry-La Heutte), Chez Girard (Corgémont).*

*Minuscule à l'intérieur ou à la fin du toponyme : Longines rière chez Langel (Courtelary), Fin derrière l'Église (Renan), Le Pâturage de l'Envers (Valbirse), Condemines sur le Roc (Courtelary); Les Champs derrière (Villeret), La Savagnière dessous (St-Imier), Sur l'Eau dessus (Sonvilier), Prés là derrière (Eschert).*

N.B. Lorsqu'un toponyme commençant par un article sert à former un toponyme dérivé (ou est cité dans un texte), l'article suit la règle grammaticale du français et est remplacé, selon le cas, par *au, aux, du* ou *des*, etc. en minuscules.

*Exemple : La Birse, mais Source de la Birse (Tavannes); Le Cernil, mais Métairie du Cernil (Tramelan), non \*Métairie de le Cernil.*

### 3.2 Chiffres

Les nombres ordinaux ou cardinaux sont écrits en toutes lettres, sauf si l'usage exige le recours à des chiffres arabes (dates) ou à des chiffres romains (noms de souverains, de papes...).

*Exemple : Les Quatre Bornes (Sonvilier).*

### 3.3 Signes diacritiques

Les accents et autres signes diacritiques (trémas, cédilles) doivent toujours être notés, conformément à la prononciation, aussi bien sur les lettres majuscules que sur les lettres minuscules.

*Exemples : Évilard (non \*Evilard), L'Échelette (Sonvilier), Le Dos d'Âne (La Ferrière), Sous l'Église, Crêt de l'Évole (Courtelary), À l'Ergelie (Courtelary), Ès Gobats (Crémines), Erguél, La Çarniatte (Petit-Val).*

N.B. L'absence d'accents et de signes diacritiques dans certains documents plus anciens est due à l'impossibilité de les noter sur les machines à écrire mécaniques d'autrefois ; elle n'a plus aucune raison d'être.

### 3.4 Autres caractères spéciaux : lettres soudées (œ, æ)

L'emploi des lettres soudées (œ, æ) habituelles dans l'orthographe française est recommandé.

*Exemple : Champs des Cœudres (Grandval), non \*Coedres.*

Si une lettre soudée se trouve au début d'un mot écrit avec majuscules, les deux caractères présentent la forme majuscule.

*Exemple : Les Œuches (Plagne), non \*Les Oeuches.*

### 3.5 Sigles

Traditionnellement, quand un sigle se prononce comme un seul mot, il s'écrit sans points entre les lettres, avec points lorsque les lettres individuelles sont prononcées.

*Exemple* : STEP (= «*Station d'ÉPuration des eaux usées*») de Tavannes.

L'usage plus récent, à privilégier, est de supprimer les points dans tous les sigles (CFF).

### 3.6 Emploi du trait d'union

3.6.1. En principe, les **noms de commune officiels** (et seuls les noms de commune officiels) s'écrivent systématiquement avec trait d'union. Il n'y a pas de trait d'union entre un article défini en début de nom et l'élément qui suit.

*Exemples* : *Petit-Val*, *Mont-Tramelan*, *Sonceboz-Sombeval*, *Péry-La Heutte*.

N.B. Le nom de la commune *Plateau de Diesse* (issue de la fusion des anciennes communes de Diesse, Lamboing et Prêles) ne respecte pas cette règle générale et devrait être corrigé en *Plateau-de-Diesse* : la commune de *Plateau-de-Diesse* (toponyme officiel) se trouve sur le *plateau de Diesse* (appellation géographique)<sup>3</sup>.

3.6.2. Les **microtoponymes** (noms de **lieux-dits**) composés s'écrivent en principe sans trait d'union, à moins qu'un élément qui les compose possède un trait d'union dans sa graphie française habituelle.

*Exemples* : *La Joux du Plâne*, *La Chaux de Tramelan* (Tramelan), *Les Prés d'Orvin* (Orvin), mais : *Au-dessus du Village* (La Neuveville).

3.6.3. Le trait d'union est noté lorsque les règles grammaticales du français rendent son emploi obligatoire, en particulier dans les chiffres, dans certains noms composés, après l'adjectif *demi* (invariable) précédant un nom et après l'adjectif *grand* précédant un nom féminin. (N.B. L'Académie française a abandonné la graphie *Grand'Rue*, *Grand'Combe*, etc. au profit de *Grand-Rue*, *Grand-Combe* en 1932.)

*Exemples (sans localisation précise)*: *Place du Vingt-Trois Avril*, *Sans-Souci*, *Rendez-Vous*, *Demi-Lune*, *Grand-Rue*, *Grand-Place*.

Exception : Le toponyme *Bel-Air*, très fréquent, s'écrit traditionnellement avec trait d'union, à la différence de *Beau Site* ou de *Belle Vue* (lorsque la forme locale s'écrit en deux mots ; la graphie *Bellevue* est plus fréquente).

3.6.4. Les noms géographiques contenant un **nom de saint** possèdent un trait d'union entre l'adjectif *Saint*, *Sainte* et le nom qui suit. La graphie en toutes lettres est à privilégier.

*Exemples* : *Saint-Imier*.

À la différence de l'usage officiel français, la forme *Saint*, *Sainte* s'abrège souvent et s'écrit *St-*, *Ste-* en Suisse romande, surtout lorsque le nom est d'une certaine longueur.

*Exemple* : *St-Hubert* (Sonceboz-Sombeval), *La Métairie de St-Jean* (Villeret).

Lorsqu'un toponyme est formé d'un groupe « verbe + autre terme (nom, adverbe...) » ou qu'il comporte une expression de ce type, on met un trait d'union uniquement entre le verbe et le mot qui suit. Les graphies traditionnelles en un seul mot sont à respecter.

*Exemple* : *Chante-Merle* ou *Chantemerle* (Corgémont).

---

<sup>3</sup> Cf. par exemple les nouvelles communes neuchâteloises *Val-de-Ruz* et *Val-de-Travers* issues de la fusion des anciennes communes du *Val de Ruz* et du *Val de Travers*.

## 4 Grammaire du nom de lieu

### 4.1 L'emploi de l'article

4.1.1. **Généralités.** L'article est un déterminant du nom, placé devant celui-ci. Il en marque le caractère défini ou indéfini, ainsi que le genre et le nombre. En toponymie, il s'agit généralement de l'article défini : *La Ferrière, Le Fuet, Les Ruaux*. L'article défini peut se combiner avec les prépositions *à, de* et *en* (au pluriel) pour former des articles contractés : *au, aux, du, des, ès*.

Dans l'arc jurassien, en particulier dans le nom des villages, l'emploi de l'article défini est un indicateur essentiel de l'âge du toponyme. Les noms de lieu formés jusqu'aux VIII<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècles environ ne comportent pas d'article. Les noms de formation postérieure sont en général accompagnés de l'article défini ; celui-ci fait alors **partie intégrante du nom**.

*Noms de formation ancienne (jusqu'aux VIII<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> s.) : Sornetan, Loveresse, Pontenet.*

*Noms de formation plus récente : Les Écorcheresses, Le Fuet, La Ferrière, La Neuveville.*

4.1.2. **Importance de l'usage local.** Seule l'enquête orale auprès de la population locale permet de déterminer si un toponyme donné est précédé de l'article ou non. L'adjonction ou la suppression arbitraires de l'article entraînerait une lecture erronée du toponyme, qui ne correspondrait plus à l'usage local.

La présence ou non de l'article défini (*le, la, les*) est déterminée par la réponse à la double question :

« *Est-ce qu'on va à ... ?* » :

– à *Chaindon, à Montrembert, à Champs Potet, à Fin du Plane*, etc. → l'article n'est pas utilisé, on ne le note pas.

« *Est-ce qu'on va à la, au, aux ... ?* » :

– à *la Bragarde, au Fuet, aux Pagrès, aux Vacheries Brunier, au Pré aux Bœufs*, etc. → l'article est utilisé (*au = à + le, aux = a + les*), on le note : *La Bragarde, Le Fuet, Les Pagrès, Les Vacheries Brunier, Le Pré aux Bœufs*, etc.

Cette règle est appliquée à tous les lieux habités, quelle que soit la structure des toponymes, simples ou composés, qui les désignent. Elle s'applique également aux lieux-dits non habités, à l'exception des bois (*Forêt de l'Envers Renan/Sonvilier*).

4.1.3. **Cas particulier:** Ne prennent pas d'article les noms de lieux qui désignent une fonction particulière, exprimée par un terme générique qui explicite la nature du lieu nommé, souvent représenté dans la cartographie par un signe conventionnel spécifique.

*Exemples : Ruines du Château d'Erguël (Sonvilier), Ruine de Châtillon (Péry-La Heutte), Foyer d'Éducation (Plateau-de-Diesse), Hospice le Pré aux Bœufs (Renan).* Mais *L'Hospice* comme nom de lieu figé, « souvenir » d'un ancien hospice, garde son article (cf. 1.3.3.). Même constatation pour *Le Torrent (Cormoret)* qui désigne un lieu-dit (et non un cours d'eau).

### 4.2 Pluriel des noms propres

En principe, les noms propres de personne ne prennent pas la marque du pluriel, en particulier lorsqu'ils désignent une seule famille :

*Exemples : Rangée des Robert (La Ferrière), Le Bas des Brandt (La Ferrière).*

Lorsque l'usage maintient une forme du pluriel, elle sera conservée.

*Exemple : Les Carolines (Corgémont), Les Maries (Péry-La Heutte).*

## 5 Bibliographie (ouvrages consultés)

AMT FÜR GEOINFORMATION DES KANTONS BERN / NOMENKLATURKOMMISSION DES KANTONS BERN (2013): Nomenklatur. Ergänzungsbestimmungen zu den eidgenössischen Weisungen betreffend die Erhebung und Schreibweise der geografischen Namen der amtlichen Vermessung im deutschen Sprachgebiet des Kantons Bern, Bern.

GAUCHAT, L./JEANJAQUET, J./TAPPOLET, E. (1925): Tableaux phonétiques des patois suisses romands, Neuchâtel.

GAUCHAT, Louis (1903): «Gibt es Mundartgrenzen», ASNS 111, 365-403.

GROUPE DE LAUSANNE DE L'ASSOCIATION SUISSE DES TYPOGRAPHES (2015): Guide du typographe, Lausanne

Institut géographique national français IGN (2003): *Charte de toponymie. Territoire français*. En ligne : [www.ign.fr/sites/all/files/charte\\_toponymie\\_ign.pdf](http://www.ign.fr/sites/all/files/charte_toponymie_ign.pdf) (dernière consultation le 22 décembre 2017)

INTERNATIONAL PHONETIC ASSOCIATION, Full IPA Chart, <https://www.internationalphoneticassociation.org/content/full-ipa-chart> (dernière consultation le 25.09.2017).

KELLER, Oscar (1937): «Eine sterbende Mundart: Romont-Plagne», Vox Romanica 2: 394-446.

KRISTOL, Andres et al. (2005): Dictionnaire toponymique des communes suisses / Lexikon der schweizerischen Gemeindenamen / Dizionario toponomastico dei comuni svizzeri, Frauenfeld.

LEJEUNE, S. (2000, révision 1/2003): Charte de toponymie. Toponymie du territoire français, Paris, Institut géographique national ([www.ign.fr](http://www.ign.fr), dernière consultation le 23.09.2017).

MOESCHLER, Pierre-Yves (2010) : «Les anabaptistes et la montagne jurassienne, histoire d'une complémentarité», in : CHAPUIS, Gervais et al. (ed.), L'anabaptisme en questions.

Porrentruy, Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts, Nouveaux Cahiers 4/2010: 62-80.

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (2017): Répertoire officiel des communes de Suisse, Neuchâtel (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/repertoire-officiel-communes-suisse.assetdetail.2245009.html>, dernière consultation 27.09.2017).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (2017): Répertoire officiel des communes de Suisse: modifications annoncées - états des communes aux 02.04.2017, Neuchâtel ([www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/repertoire-officiel-communes-suisse.gnpdetail.2017-0218.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/repertoire-officiel-communes-suisse.gnpdetail.2017-0218.html), dernière consultation 27.09.2017).

ROCHE, Charles de (1906): Les noms de lieu de la Vallée Moutier-Grandval, Halle S.

SIEGFRIED A. (1922): Lautlehre der Mundart von Court, Basel 1922.

ZIMMERLI, J. (1891): Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz. 1. Teil; Basel/Genf: 22-48.

Elaboré par Prof. Andres Kristol  
Révisé par Dr. Thomas F. Schneider

Version du	Vérification		Approbation	
	Date	Visa	Date	Visa
01.03.2018				
	19.01.2018 (séance ccn)	Ri	19.01.2018	Ri